



■ **République Française**
Département de l'Oise
Arrondissement de Senlis
Ville de Creil

Envoyé en préfecture le 28/12/2022

Reçu en préfecture le 28/12/2022

Publié le

SLO

ID : 060-216001743-20221228-ARRG221228001-AU

■ **Arrêté du maire n° 2022 - 379**
Mise à jour n° 10 du plan local d'urbanisme

Le maire de la ville de Creil,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L153-60 et R 153-18,
Vu le plan local d'urbanisme de la commune de Creil approuvé le 18 décembre 2018 modifié le 12 avril 2021,
Vu l'arrêté préfectoral de la région Hauts de France du 30 septembre 2022 portant inscription au titre des monuments historiques d'un objet mobilier conservé à CREIL,
Considérant la nécessité de mettre à jour le Plan local d'Urbanisme de Creil.

■ **Arrête :**

Article 1 : Le plan local d'urbanisme de Creil est mis à jour à la date du présent arrêté.

A cet effet, est annexé au dossier de Plan Local d'Urbanisme l'arrêté préfectoral de la région Hauts de France du 30 septembre 2022 portant inscription au titre des monuments historiques de l'objet mobilier suivant : la cloche Française, y compris son joug, conservée dans l'église Saint Médard et appartenant à la commune de Creil.

Article 2 : La mise à jour a été effectuée sur les documents tenus à la disposition du public à la mairie de Creil aux heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

Article 3 : Le présent arrêté sera affiché en mairie durant un mois.

Article 4 : Le présent arrêté sera adressé :

- au Préfet 1, place de la préfecture à Beauvais
- au Directeur Départemental des Territoires de l'Oise 40 rue Jean Racine à Beauvais.

Article 5 : Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80011 cedex 01) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle il est devenu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Jean- Claude VILLEMMAIN

DOCUMENT CERTIFIE EXECUTOIRE 28/12/2022
Transmission aux services de l'Etat 28/12/2022
Publication numérique sur le site de la Ville : 28/12/2022
Notification
Affiché le 28/12/2022

Maire de Creil
Président de l'ACSO

Creil, le 29 novembre 2022

Pour le Maire et par délégation
La Directrice du Pôle « Vie de la Cité »
Corinne FABLET